



LE GUIDE DE LA POLOGNE



DROIT POLONAIS
pour les francophones



ALICJA BIĘŃ & ALICJA TARKOWSKA
CABINETS D'AVOCATS & CABINETS PARTENAIRES

373

PROJEKT

ÉTUDE DES TERRAINS D'INVESTISSEMENTS
ET GESTION DES PROCESSUS DE L'ÉTABLISSEMENT
DE PROJETS DANS LA BRANCHE CONSTRUCTION



DROIT POLONAI
pour les francophones

droitpolonais.fr



ALICJA BIŃ & ALICJA TARKOWSKA
CABINETS D'AVOCATS & CABINETS PARTENAIRES

alicjabien.pl



bzbprojekt.pl

Avant-propos / Présentation 4-9

Introduction 10

- 1. La Pologne en chiffres 11
 - 1.1. Les informations générales 13
 - 1.2. Le PIB – les évolutions et tendances 16
 - 1.3. Les investissements directs étrangers (IDE) 17
 - 1.4. Les secteurs stratégiques pour les années à venir 19
 - 1.4.1. Le secteur de l'énergie 19
 - 1.4.2. Le secteur agricole 21
 - 1.4.3. Le bâtiment et les travaux publics (BTP) 23
 - 1.4.4. Le secteur de la menuiserie 24
 - 1.4.5. Le secteur du meuble 25
 - 1.4.6. Le secteur des nouvelles technologies 27
 - 1.4.7. Les réunions et déplacements professionnels 29
 - 1.4.8. Le secteur ferroviaire 20
 - 1.4.9. Le secteur aérien 32
 - 1.4.10. Le transport routier 34
 - 1.4.11. Le transport maritime 36
 - 1.4.12. Les télécommunications 38
 - 1.4.13. L'import-export 40
 - 1.4.14. Les établissements d'hébergement pour les personnes dépendantes 42
 - 1.4.15. L'immobilier en Pologne 44

2. L'environnement juridique 45

- 2.1. Les principales formes juridiques des entreprises 46
 - 2.1.1. L'entrepreneuriat individuel 47
 - 2.1.2. L'exercice d'une activité sous la forme d'une société 48
 - 2.1.3. La société à responsabilité limitée (SARL) 49
 - 2.1.4. La société par actions simplifiée (SAS) 54
 - 2.1.5. La société anonyme (SA) 59
 - 2.1.6. La société en nom collectif 64
 - 2.1.7. La société en commandite simple 66
 - 2.1.8. La société en commandite par actions 68
 - 2.1.9. La société de partenaires 70
 - 2.1.10. La succursale de l'entrepreneur étranger 72
- 2.2. Questions ? Réponses ! 75
- 2.3. La propriété intellectuelle dans les entreprises 76

2.3.1. Les droits d'auteur 78

2.3.2. Le brevet 80

2.3.3. Le modèle d'utilité 82

2.3.4. Les dessins et modèles industriels 83

2.3.5. La marque 84

2.3.6. Les indications géographiques 86

2.3.7. La topographie de circuit intégré 87

2.3.8. Comment protéger efficacement la propriété intellectuelle dans l'entreprise ? 88

2.3.9. Investir dans l'immobilier 90

3. L'environnement social 97

3.1. La main d'œuvre et le chômage 98

3.2. Le système éducatif 99

3.2.1. Les informations générales 99

3.2.2. Les écoles internationales 101

3.3. La coopération universitaire et scientifique 102

3.3.1. Les dépenses internes de R&D 103

3.3.2. La coopération scientifique 104

3.4. Le marché de l'emploi 105

3.4.1. Le salaire minimum 105

3.4.2. Les charges sociales et le coût d'un salarié 109

3.5. Le droit du travail en Pologne : les règles générales 111

3.5.1. Les principes du droit du travail en Pologne 111

3.5.2. Le contrat de travail 112

3.5.3. Le temps de travail 114

3.5.4. La modification des dispositions du contrat 115

3.5.5. Autres dispositions contractuelles importantes 116

3.5.6. Les congés payés 117

3.5.7. La résiliation du contrat de travail 119

3.6. L'intérim en Pologne 122

3.7. Le détachement des salariés en Pologne 123

4. Les spécificités locales et pratiques du marché 127

4.1. Comment vérifier son partenaire commercial polonais ? 129

• Notes 131

“

Mon aventure polonaise a démarré en mars 2000 avec la création de ma propre entreprise. Depuis mes projets n'ont eu de cesse que de progresser grâce à la qualité du marché polonais et de nos collaborateurs.

Toutefois, nous aurions pu aller plus vite et éviter beaucoup d'erreurs si nous avions été informé sur les aspect juridiques et fiscaux, dès notre démarrage.

En effet, chaque pays à ses spécificités dans le domaine fiscal, le droit du travail et les lois régissant la concurrence. Alors, pour gagner sa propre course lorsque l'on est entrepreneur, il est fondamental d'être équipé d'outils adéquats et opérationnels.

Cet outil vous l'avez actuellement dans vos mains, et soyez heureux de pouvoir en profiter.

Il est tout simplement exceptionnel et irremplaçable, à l'image de petite choses qui font naître de grandes choses.

J'aurais été si heureux de l'avoir à mes débuts; alors bravo à cette équipe formidable qui a tant mis pour la rédaction de ce précieux ouvrage.

Avec toutes mes félicitations.



ERIC SALVAT

Président du Conseil Consulaire

Conseiller des Français de l'Étranger

”



Vous songez à établir une société en Pologne et avez besoin de conseils juridiques.

Le principal opposant du décideur dans l'entreprise est l'incertitude.

Chaque décision comporte des risques et, par conséquent, les obligations contractuelles ou juridiques envers les parties intéressées (clients, fournisseurs, collectivités publiques, banquiers et partenaires divers) sont caractérisées par divers degrés d'instabilité.

L'anticipation des effets du risque sur la santé des entreprises et la recherche d'instruments tels que le présent guide s'imposent donc à tous les responsables.

Si j'avais eu un guide comme celui-là à mon arrivée en Pologne en 1989, beaucoup de choses auraient été différentes.

Alicja Bień et Alicja Tarkowska par leur profession mais surtout leurs passions communes ont conjugué sagesse et jeunesse à travers leur savoir-faire, pour vous faire connaître le pays sous tous ces aspects économiques, sociaux et juridiques.

L'amitié et l'amour accomplissent de belles choses et ce beau guide en est la preuve.



Alain MOMPERT
Consul Honoraire de France
en Poméranie





Plus qu'un guide, cet ouvrage est une véritable encyclopédie à l'usage de toute personne qui souhaiterait tenter une implantation industrielle ou commerciale en Pologne.

Des années d'accompagnement d'entrepreneurs français en Pologne et la parfaite connaissance de notre culture ont permis à Alicja & Alicja la parution de cette excellente synthèse sur les environnements juridiques, sociaux et économiques du pays.

Simple, efficace et complet, cet ouvrage vous fera gagner un temps très précieux et vous décidera certainement à venir faire une petite escapade entrepreneuriale en Pologne.



Eric SZMATULA
Directeur Général Délégué
chez Groupe Baelen





La Pologne est un pays en pleine expansion économique. C'est l'une des économies les plus dynamiques de l'Union européenne. Elle offre de nombreuses opportunités aux entrepreneurs francophones. Cependant, pour réussir, il est important de comprendre le contexte économique, juridique et social du pays. La création d'une entreprise en Pologne est relativement simple, mais comme souvent le diable est dans les détails.

Je le comprends très bien en tant que Président de RFE Pologne – l'association qui regroupe les entrepreneurs francophones de toute la Pologne afin de développer un réseau humain de partage et d'entraide. Et dont le but est de soutenir et d'aider les francophones dans leur projet d'entreprise en Pologne.

Je suis convaincu que ce guide vous donnera les informations essentielles afin de saisir les nombreuses opportunités offertes par le marché polonais et clarifiera les doutes.

Laurent BLONDEAU

Président de l'Association RFE Pologne

- Réseau Francophone de l'entrepreneuriat





Quelle excellente initiative !

La valeur ajoutée de ce guide pratique réside dans la centralisation, dans 1 seul ouvrage, d'informations clés, en langue française, sur les aspects économiques, sociaux et juridiques de la Pologne.

Moi-même entrepreneur, fondateur de plusieurs sociétés dans différents secteurs d'activités, je ne peux que vous encourager à entreprendre, investir et développer vos affaires en Pologne.

Le pays est, depuis son adhésion en 2004, l'une des économies les plus dynamiques de l'Union Européenne. La France est aujourd'hui le 4ème partenaire commercial de la Pologne et le 3ème investisseur en Pologne. Elle est présente au travers de près de 1 100 sociétés, PME et grands groupes, notamment dans les secteurs de la distribution, de l'industrie, de l'énergie et de la finance.

Le guide que vous avez aujourd'hui entre les mains est un outil de référence qui vous aidera à appréhender au mieux les spécificités de la Pologne. Exhaustif, il sera votre compagnon idéal lors de vos futures démarches en Pologne, une destination qui vous surprendra à plus d'un titre.

Bonne lecture !



Julien HALLIER
Entrepreneur,
Destination Pologne





Notre projet de « Guide » est né grâce à l'amitié et à l'amour. L'amitié professionnelle entre deux avocates de deux générations différentes et l'amour de la France qui les a soudées.

« Notre » Pologne n'est pas la même. Celle d'Alicja Bień a subi une énorme transformation en 1989. Une transformation qui lui a permis de devenir avocate à l'international, principalement entre la France et la Pologne – une chose dont elle n'aurait jamais osé rêver.

Alicja Tarkowska est née dans un pays « libre » et libéral. Elle a pu s'épanouir dans cette liberté en développant ses capacités linguistiques et devenir avocate quadrilingue.

Notre travail, c'est le mariage de l'expérience et de la modernité. « Le décalage » de 20 ans nous permet d'avoir parfois des visions des choses complètement différentes et ainsi innovantes par la même occasion.

Le travail autour de notre guide nous a apporté beaucoup de joie. Nous partageons avec vous notre expérience et notre savoir-faire. Nous vous présentons différentes choses intéressantes à savoir sur notre pays.

Nous espérons que notre petit manuel vous sera utile et vous encouragera à venir découvrir la Pologne.

Alicja Bień

Alicja Tarkowska



Ce guide de la Pologne que vous tenez entre vos mains a plusieurs buts.

Tout d'abord, il permettra à toute personne souhaitant connaître ce pays sous des aspects certes généraux mais surtout économiques, sociaux et juridiques d'appréhender ou de parfaire sa connaissance.

Ensuite, il permettra aux investisseurs d'y acquérir toutes les informations de base mais aussi beaucoup d'informations approfondies qui en plus de leur fournir une première approche, leur donneront des données clé pour leur prise de décision.

Enfin, il donnera un panorama relativement complet du contexte social, économique et juridique de la Pologne en cette année 2022, date de sa publication.

Vous y trouverez ainsi les données générales du pays, ses secteurs stratégiques pour les années à venir, son environnement juridique, notamment les principales formes juridiques des entreprises et le droit de la propriété intellectuelle mais aussi des données sur le marché du travail, le système éducatif et le droit du travail.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.



La République de Pologne est située en Europe centrale entre la mer Baltique au Nord et les Carpates et les Sudètes au Sud. Elle a des frontières terrestres avec 7 pays : l'Allemagne, la Tchéquie, la Slovaquie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Lituanie et l'enclave russe de Kaliningrad.

Le pays est divisé en 16 voïvodies, elles-mêmes subdivisées en districts (powiaty) et ensuite en communes (gminy)⁽¹⁾. Sa superficie est de 312 680 km² et sa densité est de 120,8 hab/km².

La Pologne compte 38 millions d'habitants, ce qui en fait le trente-quatrième pays le plus peuplé au monde⁽²⁾. C'est une population qui est en légère diminution depuis le milieu des années '90 en raison d'un taux de fécondité passé alors en dessous de 2 pour s'établir en 2020 à 1,38 enfant/femme. L'espérance de vie à la naissance est de 77,9 ans.

(source : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_Pologne)

Les plus grandes villes du pays en 2022 sont :

Varsovie : 1 792 718 habitants

Cracovie : 780 796 habitants

Lodz : 667 923 habitants

Wroclaw : 641 201 habitants

Poznan : 530 464 habitants

Gdansk : 470 633 habitants

(Source : <https://www.national-geographic.pl/artukul/najwieksze-miasta-w-polsce-gdzie-mieszka-najwiecej-ludzi>)



(1) <https://stat.gov.pl/statystyka-regionalna/jednostki-terytorialne/podzial-administracyjny-polski/>

(2) <https://stat.gov.pl/obszary-tematyczne/ludnosc/ludnosc/ludnosc-stand-istruktura-ludnosc-i-ruch-naturalny-w-przekroju-terytorialnym-stand-n-dniu-30-06-2021,6,30.html>

La Pologne : Un pays d'émigration devenu pays d'immigration



Польское Право
для русскоговорящих

Suite aux évènements récents en Ukraine, nous avons pu remarquer qu'il y a eu une augmentation du nombre de russophones sur le sol polonais. De ce fait nous avons décidé de créer un site pour les aider à mieux connaître le droit polonais et les guider lorsqu'ils rencontrent un problème juridique.

Notre équipe a travaillé dur pour que ce site puisse voir le jour et nous sommes aujourd'hui très fières de partager avec vous son adresse : <https://polskoopravo.pl>

La Pologne est passée en très peu d'années dans la décennie 2010 d'un pays d'émigration à un pays d'immigration. Pour la seule année 2020, selon les statistiques publiées par le bureau de l'immigration de l'État polonais, le nombre d'étrangers enregistré en Pologne est de 428 946, la moitié étant des Ukrainiens et l'autre moitié provenant en grande partie des anciennes républiques socialistes soviétiques.

5 835 000
réfugiés sont
arrivés en Pologne.

3 370 000
Ukrainiens sont
présents en Pologne.

Selon les statistiques de l'office polonais des étrangers, depuis le début de la guerre en Ukraine, 5 835 000 réfugiés sont arrivés en Pologne à la date du 1er septembre 2022 et 3 996 000 en sont repartis, ce qui fait qu'environ 2 millions de réfugiés sont à cette date encore sur le sol polonais. Si l'on rajoute les Ukrainiens déjà présents sur le sol polonais avant la guerre, en mai 2022, 3 370 000 Ukrainiens sont présents en Pologne, soit presque 10 % de la population du pays.

La délivrance d'un DWZ est une procédure d'urbanisme, au cours de laquelle sont produites, entre autres, des analyses urbanistiques et des conventions de services de circulation. La procédure dure en moyenne 3 mois.

La décision relative au permis de construire nécessite la préparation d'un plan d'aménagement du territoire et d'un plan d'architecture et de construction. Ces documents techniques, ainsi que les annexes formelles (notamment en ce qui concerne l'accès aux voies publiques et aux infrastructures techniques), constituent la base de la décision de délivrance du permis de construire. Le délai d'attente pour un permis de construire peut aller jusqu'à deux mois.

Avant le début de la construction, il est également nécessaire de créer une conception technique, qui constitue la base des travaux à réaliser par le futur entrepreneur.

Le processus de construction doit être réalisé par des personnes autorisées et l'achèvement des travaux est affectif lors de l'attribution d'un permis d'occupation.

TEMPS NÉCESSAIRE POUR PRÉPARER LES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

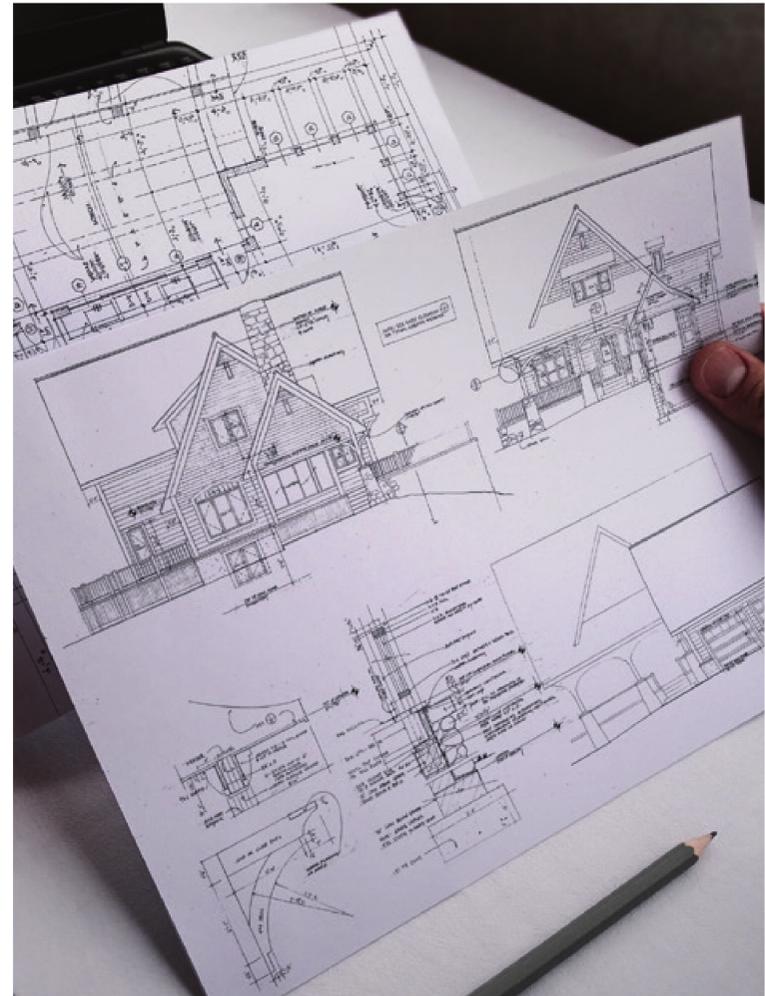


ENVIRON 10 MOIS

DUS - ca. 5

DWZ - ca. 3

PnB - 2





Bartłomiej Zgorzelski – ingénieur depuis 15 ans dans le secteur de la construction, il dirige depuis 10 ans « BZB Projekt Biuro Zarządzania w Budownictwie », le plus grand studio de conception multidisciplinaire du centre de la Pologne, spécialisé dans l'analyse des risques pour les investissements en construction et de la gestion des formalités architecturales et de construction. Ces dernières participent aux activités internationales dans le domaine de l'immobilier et du développement urbain. Il est un membre actif de l'associations professionnelles autonomes, membre du comité de la construction de la Chambre nationale de commerce.



